ARRETE MUNICIPAL n° 2024-068
autorisant l'occupation temporaire du domaine public / autorisation de stationnement

Le Maire de la commune Le Mené

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu le décret n°85-1263 du 27 novembre 1985 pris pour l'application des articles 119 à 122 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et relatif à la coordination des travaux affectant le sol et le sous-sol des voies publiques et leurs dépendances,
Vu la demande de la société Outillage de Saint-Etienne, sollicitant une autorisation temporaire d'occupation du domaine public / autorisation de stationnement, parking de Mosaïque - rue des musiciens - Collinée - 22330 Le Mené, pour une livraison d'outillage ;
Considérant qu'il y a lieu de garantir, tant la sûreté et la commodité du passage sur la voie publique, que la tranquillité publique ;
Vu l'intérêt général ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public parking de Mosaïque - rue des musiciens - Collinée - 22330 Le Mené, le mardi 25 juin 2024, de 8h30 à 12h30, **sauf en cas de nécessité absolue.**

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire devra assurer la remise en état et le nettoyage des lieux si nécessaire après l'opération de livraison d'outillage.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 4 : La responsabilité du pétitionnaire sera engagée dans le cas ou celui-ci ne respecterait pas les prescriptions sus énumérées.

ARTICLE 5 : M. le Commandant de gendarmerie, M. Le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES (3 contour de la Motte – 35000 RENNES), dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Acte publié sur le site internet de la Mairie Le Mené le 26/02/2024

Le 21 février 2024

Le Maire,
Gérard DABOUDET

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)